



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Supplément au n° 979 d'Horizons du 28 novembre 2008

numéro
75

>> edito

Philippe LIROCHON
Président de la Chambre d'agriculture

Bilan de santé de la PAC Retenir les leçons de la crise

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, en cours de négociation et pour lequel un accord politique définitif devrait être annoncé lors du sommet des Chefs d'Etat des 11 et 12 décembre, la France insiste (sous la pression des organisations professionnelles agricoles) pour le maintien d'outils de gestion des marchés alors que la Commission veut les supprimer purement et simplement. Je ne comprends pas que la crise financière et économique sans précédent que nous vivons n'ouvre pas les yeux des Commissaires européens. Dans cette crise, en effet, nous découvrons l'absence de régulation de nos systèmes économiques qui échappent à tout contrôle. Les Etats jouent les pompiers mais jusqu'à quand car chaque jour apparaît un nouveau foyer. Dans un monde fragilisé et instable, les marchés financiers, tout comme l'agriculture, ont la nécessité de s'appuyer sur des outils de gestion et de régulation efficace. Ne pas avoir d'instrument de gestion des marchés, c'est laisser libre cours à la spéculation et c'est plonger dans l'insécurité producteurs, transformateurs et consommateurs. Je souhaite que cette leçon soit retenue au moment des décisions finales sur la PAC 2009/2013.

>> sommaire

Actualités : Terre d'Eure-et-Loir :
création d'un site Internet
et d'une association
Service : Mes p@rcelles

3
4

>> actualité

Le quatrième programme de la Directive Nitrates est en cours de discussion

A l'issue de trois réunions tenues par le Groupe Nitrates en 2008, la négociation n'a réellement été engagée qu'à la 4^{ème} réunion. Les mesures du projet d'arrêté ont été discutées mais les professionnels souhaitent maintenir la position régionale FRSEA-Chambres d'agriculture et JA, c'est-à-dire :

- Refus de généraliser 5 m d'herbe le long du réseau hydrographique au-delà des BCAE,
- Refus du plafond d'azote minéral par culture,
- Refus de limitation par apport en dehors du 1^{er} apport déjà plafonné,
- Accord pour rendre obligatoire les CIPAN, avant une culture de printemps, de façon progressive, avec destruction mécanique sauf en cas de TCS, de semis sous couvert, derrière les récoltes tardives, sur certains sols argileux (dès 35%) et en cas d'automne très humide,
- Possibilité de repousses de céréales sur 20% des 100% de couverture automnale des sols prévue pour 2012,
- Possibilité de retourner les CIPAN le 1^{er} novembre,
- En interculture courte, pas de restriction sur le déchaumage. Favoriser les repousses de colza qui seront détruites le 10 août en cas de gros colza (sinon le 20 août).

Les points discutés

- Pas d'accord sur la mise en place de MAE sur les zones d'infiltration (pointillés sur la carte IGN) car la procédure est trop complexe et il y aurait trop de surface à couvrir. Il faudrait une indemnisation quasi automatique ou mieux une possibilité d'implanter des cultures énergétiques,

Le calendrier

Les consultations devraient débuter au plus tard en décembre 2008 pour une signature de l'arrêté en juin 2009. Pour respecter ce calendrier, le MEEDAT* ne serait pas opposé à réduire le temps de la consultation (DIREN) au profit du temps de concertation. Cela aboutirait à repousser d'1 mois le projet d'arrêté, soit fin janvier 2009.

* Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- Pas d'obligation de noter le détail du calcul de bilan en cas de parcelle rattachée, de logiciel de calcul, de Farmstar ou de dose proche de la « dose pivot calculée annuellement par la Chambre d'agriculture »,
- Ne tenir compte de l'eau d'irrigation que pour les cultures de printemps,
- Pas de reliquats obligatoires sur les épandages de fumier ou lisier en été et à l'automne (garder comme conditions d'obligation de CIPAN et d'une limitation de dose d'azote ammoniacal, soit 50 unités avant blé et 100 unités avant colza) mais obligation de deux reliquats par ferme,
- Possibilité de légumineuses en CIPAN.
- Désaccord sur les fortes pentes : la profession souhaite 10% et non pas 7%,
- Possibilité d'épandage de lisier au-delà du seuil de fortes pentes s'il y a des mesures compensatoires (bandes enherbées, haies ou talus),
- Demande de souplesse sur les stockages de fumier.

Contact : Bernard Ailliot
02 37 24 45 53



● Repérage des agriculteurs bio

Recenser et caractériser ces exploitations, détecter les jeunes porteurs de projet et favoriser la reprise d'exploitation. Tel est l'objectif du repérage réalisé en novembre et décembre 2008 auprès des exploitants de la filière biologique d'Eure-et-Loir par l'ODASEA, dans le cadre d'un partenariat avec Biocentre. Tous les exploitants bio seront contactés. Nos conseillers leur proposeront un rendez-vous pour faire le point sur leur activité et répondront aux questions sur la transmission et la retraite.

Contact : *Aurore Piquet*
02 37 24 46 69

● La collecte de PPNU aura-t-elle lieu?

Pour permettre à ADIVALOR de lancer la logistique nécessaire à la collecte, il faut que les quantités enregistrées lors des pré-inscriptions soient suffisantes (au moins 500 kg par site) et connues dès maintenant. A ce jour, les quantités déclarées permettent tout juste d'ouvrir un site sur le département. Si vous détenez des PPNU, profitez de l'occasion et retournez dès aujourd'hui le formulaire de pré-inscription disponible chez tous les distributeurs et auprès de la Chambre d'agriculture. La collecte est prévue début 2009 mais l'organisation finale doit se faire début décembre 2008.

Contact : *Dominique Delaunay*
02 37 24 46 62

● Le CER a quitté la Maison de l'agriculture

Le CER France Alliance Centre a quitté le site de la Maison de l'agriculture pour s'installer dans ses nouveaux bureaux situés dans le jardin d'entreprises à l'adresse suivante 4, rue Joseph Fourier à Chartres (nouveau numéro de téléphone : 0237910242). Le CER occupait le rez-de-chaussée et le 3^{ème} étage du bâtiment D. Ce départ donnera lieu à une restructuration et un réaménagement des bureaux pour les organismes en place.

Rencontre avec les apiculteurs

A l'initiative de Michel Dauvillier, Secrétaire-adjoint de la Chambre, une rencontre entre les représentants des apiculteurs et Philippe Lirochon s'est déroulée le 13 novembre. Jean-Michel Gouache, Secrétaire Général de la FDSEA participait à la réunion.

L'Eure-et-Loir compte aujourd'hui 3 800 ruches pour 360 apiculteurs alors qu'il y a 10 ans, il y avait environ 8 000 ruches pour 500 apiculteurs. Les raisons de cette chute sont nombreuses. Parmi celles-ci, certaines pratiques agricoles souvent dues à la méconnaissance et leurs conséquences.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé que la Chambre d'agriculture :

1/ recensera les bonnes pratiques, notamment de traitement vis-à-vis des abeilles et les communiquera aux agriculteurs soit dans Chambr'info, soit



dans les bulletins de conseil ;
2/ reprendra le dossier de la jachère mellifère pour conserver au maximum celle-ci, malgré la suppression de la jachère ;
3/ appuiera, auprès de la DSV, la mise en place d'un répertoire apicole et sensibilisera les maires pour signaler tous les ruchers abandonnés.

Energie photovoltaïque : une démarche de groupe pour consulter les entreprises

Sur proposition de la Chambre d'agriculture, les agriculteurs intéressés par l'achat d'équipements photovoltaïques ont constitué un groupe pour une consultation des entreprises. L'intérêt de cette démarche est double : d'une part la réflexion collective sur le choix des installateurs et matériels ; d'autre part, l'accès à des conditions préférentielles (prix, services, garanties...). Les agriculteurs ont précisé leurs attentes (matériels, garanties, systèmes d'intégration, installateurs...), reprises dans un cahier des charges adressé ensuite à une quarantaine d'entreprises.

Dix ont répondu. Après étude, quatre d'entre elles ont été retenues. Le 3 novembre dernier, le groupe a rencontré chacune de ces quatre entreprises et a porté son choix sur deux d'entre elles. Aujourd'hui, la Chambre d'agriculture prépare une convention qui sera signée par chacune des parties et définira les engagements réciproques. Cette démarche fait suite aux formations sur le solaire photovoltaïque et est ouverte à tous.

Contact : *Aurélie Toutain*
02 37 24 45 36

Terres d'Eure-et-Loir : création d'un site Internet et prochainement d'une association

Les membres de la marque Terres d'Eure-et-Loir se sont réunis le 5 novembre dernier à Chartres. L'un des temps forts a été la présentation du projet de site Internet Terres d'Eure-et-Loir, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale Agrodynamie. Ce site, qui doit voir le jour au printemps 2009, vise à assurer la promotion de la marque et la vente en ligne de ses produits. Pour accentuer l'identité de Terres d'Eure-et-Loir et initier de nouveaux projets, les membres présents ont validé la création de l'association Terres d'Eure-

et-Loir prévue au cours de l'année 2009. Organisée à l'initiative de la Chambre d'agriculture, qui anime le réseau, cette réunion a également permis de présenter les actions menées pour le développement de Terres d'Eure-et-Loir (accueil des nouveaux adhérents, renouvellement des adhésions) et sa promotion : outils de communication, manifestations (Comptoirs de Chartres, Salon de l'Agriculture...).

Contact : *Aurélie Toutain*
02 37 24 45 36

ZPS "Beauce et vallée de la Conie" L'agriculture demeure la principale activité de ce territoire

Le 20 octobre, le comité de pilotage, tenu en présence notamment de Monsieur Lirochon et de Madame Laparre-Lacassagne, sous-préfète de Châteaudun, a permis de faire le point sur l'état d'avancement des travaux. Il a été rappelé que le choix par la France d'une démarche contractuelle induit une obligation de résultats.

Suite à l'inventaire des espèces d'oiseaux réalisé par Eure-et-Loir Nature et l'ONCFS, des fiches ont été rédigées. Elles comportent une description de l'espèce, sa répartition, ses caractéristiques biologiques, l'état de conservation et des suggestions de mesures favorables. Ce travail a été présenté à travers trois exemples (alouette des champs, œdicnème criard, chouette chevêche).

En parallèle, l'inventaire des activités humaines a été effectué par la Chambre d'agriculture. Soulignons que l'agriculture est l'activité principale de ce territoire structuré par de nombreux axes de communication (TGV, autoroutes ...) et caractérisé par la présence d'éoliennes et l'importance de la chasse. Des enquêtes menées auprès des acteurs de terrain par



L'œdicnème criard fait partie des espèces présentes sur la ZPS Beauce et Vallée de la Conie

Hommes et Territoires et la Chambre d'agriculture, il résulte que 57 % des personnes interrogées ont une opinion positive ou plutôt positive de la démarche.

Prochaine étape : la définition des mesures de gestion appropriées aux différentes espèces. Trois groupes de travail ont été créés (oiseaux de plaines, des bois et bosquets, des bords de Loir et de Conie). Ils se sont réunis pour la première fois en novembre.

Contact : Jean-Pierre Chastanet
02 37 24 46 74

A la sortie des champs, pensez à laisser la route propre !

Chaque année, à l'automne, nous constatons des dépôts de boue sur la chaussée. Laisser des dépôts de boue importants sur la chaussée engendre des risques d'une part en termes de sécurité routière pour les usagers, d'autre part au plan juridique pour celui qui est à l'origine de ces dépôts de boue.

Pour éviter cela, nous invitons les agriculteurs à :

- nettoyer les roues sur une bande de terrain avant de circuler sur la voie publique,
- rouler plus lentement et à cheval sur l'accotement quand celui-ci est stable,
- disposer d'un balai et d'une pelle, et



nettoyer immédiatement les dépôts de terre.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous !

Contact : Conseil général - Direction des services routiers

● Avez-vous choisi votre formation ?

La Chambre d'agriculture vous propose des stages de courte durée de 1 à 3 jours pour l'hiver 2008/2009 sur de nombreuses thématiques. Pour faire votre choix, nous vous invitons à consulter notre catalogue qui a été diffusé en septembre dernier ou notre site Internet www.eure-et-loir.chambagri.fr à la rubrique formation.

Contact : Bertrand de Lacheisserie
02 37 24 45 42

● Un menu « eurélien » dans les cantines des collèges

En collaboration avec la Chambre d'agriculture, le Conseil Général veut mettre en place, en 2009, à titre expérimental, un menu pour les collégiens, composé uniquement de produits issus de l'agriculture du département. Près de 11 000 repas sont servis, chaque jour de classe, dans les collèges. Pour le moment, le Conseil Général étudie la faisabilité de l'opération. De son côté, la Chambre d'agriculture a fourni les coordonnées des agriculteurs et des transformateurs susceptibles d'approvisionner les cantines. Dans un premier temps, au 1^{er} trimestre 2009, pourrait être organisée une journée «Eure-et-Loir» avec un menu eurélien dans toutes les cantines.

Contact : Jean Godet
02 37 24 45 45

● Recrutez et formez votre collaborateur

La seconde promotion du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) «Salarié agricole en polyculture» débutera le 5 janvier 2009 au CFPPA de Chartres. Si vous êtes agriculteur et si vous cherchez à recruter un salarié, cette formule vous permettra de mettre en situation de travail, de former et d'évaluer la personne que vous aurez embauchée pour la période de formation en lien avec un formateur du centre.

Contact : Tony Métivier (CFPPA)
02 37 33 72 30

Daniel Lazier (CA) 02 37 24 45 64

>> rendez-vous

● Quelles perspectives pour la production laitière en Eure-et-Loir ?

La Chambre d'agriculture vous invite à la soirée-débat du mardi 2 décembre 2008 (20h30) à la Maison de l'agriculture de Miermaigne. Vincent Chatellier, économiste et spécialiste du secteur laitier à l'INRA de Nantes, interviendra sur le contexte international actuel, la PAC et son avenir. Il fera un point sur le marché des produits laitiers et analysera les forces et faiblesses des exploitations laitières en France et, notamment, celles de notre département. Un rendez-vous à ne pas manquer pour tous les producteurs de lait.

Contact : Philippe Loquet
02 37 53 44 33

● Journée technique céréales et colza

Vous êtes invités à cette réunion qui se déroulera **vendredi 12 décembre de 14h à 18h, Chartres – Maison de l'agriculture.**

Au programme :

- Comment concevoir une conduite intégrée moins consommatrice d'intrants dans la rotation ? (Thierry Savoie et Jean-Claude Serre, CA 28).
- Colza : Désherbage dans la rotation et stratégie fongicides (Julien Charbonnaud, CETIOM).
- Fongicides blé et orges : point sur les résistances et efficacité des produits (Yann Flodrops, Arvalis).
- Augmentation du coût des engrais : comment réagir ? (Yann Flodrops, Arvalis).

Cette réunion est organisée par la Chambre d'agriculture 28, le CETIOM et Arvalis-Institut du végétal/UNIP.

Retenez cette date !

Contact : Bernard Ailliot
02 37 24 45 53



Dans le précédent numéro de **Chambr'Info 28**, la **Chambre d'Agriculture** vous présentait **Mes enregistrements, le classeur d'enregistrements de vos pratiques**. Dans ce numéro, découvrez le service en ligne qu'elle vous propose pour piloter vos cultures : **Mes p@rnelles**.

L'ensemble des outils Mes p@rnelles est accessible via le portail internet sécurisé de la Chambre d'agriculture. Cette gamme de services se décline actuellement en trois modules:

Géop@rcelle : votre parcellaire en quelques clics

- Consultez vos îlots sur photo aérienne et carte IGN.
- Dessinez vos parcelles et les bandes enherbées.
- Identifiez vos cultures.
- Imprimez votre parcellaire.

Géofertil@net Azote : gérez votre fumure en toute simplicité

- Calculez au plus juste vos doses prévisionnelles d'azote.
- Réalisez votre Plan Prévisionnel de Fumure azotée (PPF) et votre Cahier d'Epannage (CE).
- Imprimez votre PPF et votre CE¹.

Geotraç@net : enregistrez facilement toutes vos pratiques culturales

- Enregistrez vos interventions, soit chez vous, sur internet, soit au champ, sur un ordinateur de poche (Pocket PC).
- Imprimez votre registre phytosanitaire¹ mais aussi d'autres documents synthétiques (fiche de suivi parcellaire, temps de travaux,...).

A noter : L'outil Mes p@rnelles est développé par le Groupe des Chambres d'agriculture. C'est un outil évolutif : régulièrement des améliorations et de nouvelles fonctionnalités sont intégrées. Vous disposez alors de tous ces outils sur une seule et même plateforme informati-

que, simple et facile d'utilisation, accessible via Internet. Vous pouvez consulter l'ensemble des informations de votre (ou vos) exploitation(s). A la différence d'autres logiciels, "Mes p@rnelles" ne nécessite pas de coût de maintenance annuel.

1 Documents exigés dans le cadre de la conditionnalité PAC et du référentiel Agriculture Raisonnée

Invitation

Nous vous invitons, sur présentation de cet article, à une démonstration pratique de l'outil Mes p@rnelles:

- **le 1^{er} décembre, 10h, à Chartres** (Maison de l'agriculture)
- **le 3 décembre, 10h, à Miermaigne** (Maison de l'agriculture),
- **le 5 décembre, 10h, à Vernouillet** (Maison de l'agriculture).

Nous vous accompagnons

Dès janvier 2009, nous vous proposons un accompagnement en formation sur 3 jours pour maîtriser l'ensemble des outils.

Pré-requis

- savoir utiliser les fonctions de base d'un ordinateur,
 - disposer d'une connexion Internet Haut Débit à son domicile.
- Trois sessions sont prévues en 2009 (Voir le catalogue des formations de la Chambre d'agriculture).

Abonnement annuel

- Assistance téléphonique et dépannage en ligne par des conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture
- Informations régulières sur les nouvelles fonctionnalités
- Coût : 250 € HT (+25 € HT pour la version Pocket PC).

Contact : Olivia DAVID
02 37 24 45 26